

fiches de Sciences de l'éducation

3^e édition

Guy Lapostolle
Béatrice Mabilon-Bonfils



Études et débouchés aujourd'hui

- I. Diversité de l'offre d'études et voies d'accès aux différents cursus
- II. Évolutions

Quelles études peut-on faire en sciences de l'éducation ? Quels débouchés offrent ces études ? Les études en sciences de l'éducation peuvent donner accès aux trois grades qui désormais harmonisent les diplômes européens : licence, master, doctorat. Elles conduisent à des qualifications dans des métiers qui s'inscrivent dans les champs professionnels de l'éducation, de la santé et de l'intervention sociale. Elles permettent aussi de former des chercheurs dans le cadre des écoles doctorales. La récente réforme de la formation des enseignants a modifié le paysage de l'offre de formation en sciences de l'éducation, confortant la place de celles-ci notamment au niveau des licences, sans pour autant limiter les contenus proposés et les débouchés au domaine de l'enseignement.

I. Diversité de l'offre d'études et voies d'accès aux différents cursus

A. Diversité des études

Les études en sciences de l'éducation sont possibles dans la plupart des universités françaises. Elles peuvent conduire aux trois grades que sont la licence, le master et le doctorat. La diversité des diplômes préparés dans les universités, qui s'exprime dans la variété des contenus enseignés mais aussi dans les spécialisations offertes, notamment au niveau des masters, témoigne du dynamisme de la discipline qui s'efforce de répondre aux demandes de secteurs très différents.

Les licences recensées dans les universités proposent une formation qui est assez souvent générale. Elles vont chercher leurs contenus dans les principaux champs disciplinaires constitutifs des sciences de l'éducation : psychologie, sociologie, philosophie, histoire. Elles permettent une première formation aux métiers de l'éducation, du travail social et de la formation d'adultes. Elles offrent aussi la possibilité à des praticiens de poursuivre une formation continue et

de compléter leur formation professionnelle. Elles permettent également de poursuivre des études universitaires et peuvent donner accès à des masters.

Les masters sont de deux types. Ils sont soit orientés vers la recherche, soit de type professionnalisant. On peut noter qu'il n'est pas exclu que des titulaires de masters professionnels s'orientent, sous certaines conditions, vers des doctorats. Les masters offrent des spécialisations assez diverses. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons mentionner quelques objectifs de ces masters qui figurent sur les sites des universités françaises : « Former des professionnels de la formation des adultes » ; « Former au conseil en gestion des ressources humaines » ; « Former des "spécialistes – polyvalents" qui accompagneront de façon pluridimensionnelle l'aménagement et le développement de projets de formation dans le champ des politiques territoriales, des ressources humaines ou de la médiation éducative » ; « Accompagner un projet d'enseignement ou de formation professionnelle, utilisant les possibilités offertes par les technologies »...

Les formations doctorales, quant à elles, conduisent au doctorat. Elles préparent les futurs docteurs aux métiers de la recherche, notamment aux emplois d'enseignants-chercheurs. De 2000 à 2005, environ une centaine de thèses ont été soutenues chaque année dans la section des sciences de l'éducation. C'est environ un tiers des titulaires des thèses en sciences de l'éducation qui obtiennent la qualification aux fonctions de maître de conférences par le CNU (Conseil national des universités). Une fois qualifiés, ces docteurs peuvent présenter leur candidature à des postes de Maîtres de conférences, dont les profils sont publiés au Journal officiel de la République française. Les candidats sont alors auditionnés, classés. Le premier de la liste (parfois à la faveur d'un désistement) est recruté.

B. Voies d'accès aux différents cursus

Alors que jusque dans les années 2010, les cursus en sciences de l'éducation débutaient en troisième année de Licence, admettant des étudiants à BAC+2, désormais de nombreuses universités offrent la possibilité d'entrer en licence de sciences de l'éducation dès la première année.

L'admission en master est généralement soumise à l'examen du dossier des candidats par un jury composé d'enseignants auxquels sont associés des représentants de la profession dans le cas des masters professionnels. La licence est exigée et la VAE (Validation des acquis de l'expérience) peut permettre aux candidats d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme. Pour être admis en doctorat, il faut être titulaire d'un master (ou d'un DEA) en sciences de l'éducation ou en sciences sociales et humaines (d'autres masters et DEA peuvent être acceptés par dérogation) et présenter un projet de recherche à un enseignant chercheur habilité à diriger les recherches. Ce projet est ensuite soumis au Conseil de l'école doctorale qui statue sur l'admission dans le cursus doctoral.

II. Évolutions

A. Évolution des formations et des modalités de formation

Parmi les évolutions récentes concernant les études en sciences de l'éducation, on constate une diversification de l'offre de formation qui se manifeste par une ouverture en direction de l'éducation et de la formation hors champ scolaire. Il faut probablement voir dans ce mouvement la nécessité de répondre aux qualifications qu'exigent de nouveaux métiers, mais aussi l'influence des recommandations et programmes européens, notamment l'impulsion qui est donnée dans le domaine de la « formation tout au long de la vie », de même que la volonté de développer les TICE. Des licences et masters professionnels ont été créés récemment pour s'insérer dans cette nouvelle donne. Ils visent la formation de professionnels dans les champs périscolaires et dans les domaines de l'autoformation, des associations, des institutions de réinsertion, des entreprises, de l'usage des TICE, de l'éducation et formation des adultes. Les masters en sciences de l'éducation proposent des formations dans les champs professionnels de l'éducation, de la santé et de l'intervention sociale...

La diversification de l'offre se manifeste aussi par la création dans quelques universités d'un diplôme qui s'adresse à de nouveaux publics. Il s'agit d'un diplôme de niveau III : le DUFA (Diplôme universitaire de formateurs d'adultes). Il vise à former et à qualifier des formateurs et des animateurs qui travaillent dans des organismes de formation, dans des services de formation ou encore dans des services de directions de formation des entreprises. Il permet d'accéder aux licences des départements de sciences de l'éducation.

Les modalités de formation ont, elles aussi, évolué. Les universités sont toujours plus nombreuses à ouvrir des FOAD (Formations ouvertes et à distance). Ces formations permettent à de nombreux étudiants, français ou étrangers, de préparer des diplômes sans avoir à se déplacer de manière systématique. Certaines formations proposent même des évaluations des candidats à distance.

B. Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

La formation en sciences de l'éducation ouvre aussi sur les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Le recrutement des enseignants, des conseillers principaux d'éducation et d'un certain nombre de formateurs au niveau du master depuis la rentrée 2010 a conforté la place des sciences de l'éducation dans la formation de ces professionnels.

Consécutivement aux réformes qui ont consacré cette formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation au niveau du master, les licences se sont transformées. Si l'étude du contexte spécifique de

l'éducation (secteur scolaire) a été maintenue et confortée dans les licences de sciences de l'éducation, d'autres contextes spécifiques y sont aussi abordés : monde de l'enfance et de la jeunesse (hors école), formation des adultes, secteur thérapeutique, culturel et artistique...

Ces nouvelles modalités de formation et de recrutement des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ont modifié le paysage de l'offre en sciences de l'éducation, notamment au niveau des licences. Pour autant, il convient de garder à l'esprit que s'engager dans un cursus de sciences de l'éducation peut ouvrir sur des métiers autres que ceux de l'enseignement.

À RETENIR

- Les études en sciences de l'éducation conduisent aux trois grades que sont la Licence, le Master et le Doctorat. Si ces études préparent aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, la diversité des débouchés qu'elles offrent s'est étendue au-delà des traditionnels domaines auxquels ces sciences formaient il y a encore quelques années. Les sites des universités peuvent témoigner de cette évolution.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ➔ Pour en connaître davantage sur les offres d'études existantes, qu'il s'agisse des licences, masters ou doctorats, il est possible de consulter les sites des différentes universités.
- ➔ Pour avoir un point de vue plus complet sur les études et les débouchés, il est possible de consulter le rapport suivant qui offre une excellente synthèse effectuée par des scientifiques de la diversité des domaines auxquels s'« intéressent » les sciences de l'éducation : ATHENA, ALLISTENE, *La recherche sur l'éducation. Éléments pour une stratégie globale*. Rapport remis à M. Thierry MANDON, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vol 1 et 2, Avril 2017.

Identité épistémologique et réception sociale des sciences de l'éducation

- I. Quelle identité épistémologique ?
- II. Entre légitimité scientifique et légitimité sociale

DÉFINITIONS

- **Épistémologie** : étude critique des principes, résultats et méthodes des différentes sciences.
- **Légitimité** : une situation est légitime quand elle est acceptée par ceux qui la subissent.

Les sciences de l'éducation sont-elles une discipline scientifique ou une science experte ? Il faut aborder la question de la spécificité épistémologique des sciences de l'éducation et celle des liens avec la demande sociale pour illustrer l'identité paradoxale encore en gestation de cette discipline : forte demande, mais faible légitimité sociale.

I. Quelle identité épistémologique ?

A. Des frontières floues

La complexité des objets d'étude en sciences de l'éducation engendre des difficultés à tracer des frontières pertinentes et légitimes entre les sciences de l'éducation et les disciplines qui en sont proches. Pour affronter le caractère pluridisciplinaire des sciences de l'éducation, plusieurs positions sont défendues : certains chercheurs mettent l'accent sur les déplacements des objets d'étude des disciplines contributives dans le champ des sciences de l'éducation, d'autres posent la nécessité de s'en tenir aux paradigmes des disciplines contributives (sociologie, psychologie, philosophie, histoire...); d'autres encore convoquent la diversité des cadres conceptuels et la nécessité de leur reconstruction originale en regard de la compréhension ou de l'explication de leur objet d'étude. En d'autres termes, la question se pose de l'existence

d'une spécificité épistémologique et donc de la modalité pluridisciplinaire en jeu dans la discipline.

B. Une spécificité épistémologique ?

Pour Georges Vigarello, la spécificité scientifique de cette discipline n'apparaît pas car elle ne témoigne pas de création de champs, méthodes, échappant nettement aux autres sciences ; les démarches des sciences de l'éducation sont aussi conduites ailleurs. La richesse des regards et la variété des perspectives des sciences de l'éducation ne la rendent pas originale. Pour analyser la construction de la discipline par l'objet, il propose l'explication suivante : quand les progrès des sciences humaines et sociales ont permis de penser que les savoirs sur l'éducation ne pouvaient plus relever de l'intuition et de l'empirisme, une discipline mixte, constituée de savoirs différents susceptibles de convergence, a rassemblé l'arsenal des outils de pensée alors émiettés dans plusieurs champs. La diversité des actes de formation de nos sociétés ne pouvait que favoriser cette création d'autant qu'une demande forte du terrain pédagogique ainsi qu'une demande plus largement sociale, puis économique, s'est exprimée. Cette discipline est, selon lui, une réalisation fragile, mais qui tient sa légitimité de telles demandes sociales, fussent-elles symboliques. Bref, elle naît de la nécessité d'une réflexion sur une pratique et elle est scientifiquement valide, mais dangereusement tributaire d'une demande qu'elle ne peut pas satisfaire.

II. Entre légitimité scientifique et légitimité sociale

A. Entre savoirs savants et savoirs d'action, savoirs professionnels

La double quête parfois antinomique de légitimité scientifique et sociale, que partagent les sciences de l'éducation, se manifeste dans un processus dit de « disciplinarisation secondaire » : l'avènement de leur champ disciplinaire suit la constitution du champ professionnel. Ces sciences de l'éducation se construisent à partir d'un ensemble de savoirs élaborés préalablement autour d'espaces professionnels. L'histoire même de cette discipline est emblématique de cette tension constitutive des recherches et savoirs en éducation.

La question du lien entre savoirs savants et pratiques sociales se pose avec acuité dans cette discipline caractérisée par une faible légitimité sociale et une demande d'expertise qui infléchit l'orientation même des savoirs savants produits. Les sciences de l'éducation, selon l'AECSE, prennent leur distance avec un rapport qui serait d'application de la recherche à la formation ; il serait trop simple de penser que la recherche dicte ses normes à la pratique,

car celle-ci résiste. Elle n'est jamais le sous-produit des démarches savantes, elle a son autonomie spécifique et l'un des objets des sciences de l'éducation est bien d'interroger ces résistances et ces écarts.

B. Une faible pénétration chez les enseignants

Le rapport Prost montre la sous-utilisation des recherches en sciences de l'éducation, ayant très faiblement pénétré les programmes de formation des enseignants et les pratiques enseignantes. Les enseignants, face aux difficultés d'intégration dans la profession, réclament davantage d'outils, de règles de conduite, voire même de recettes immédiatement transférables, toute autre dimension de la formation étant reléguée dans le domaine de la « théorie », dès lors stigmatisée comme inutile et indigeste. Patrick Rayou et Agnès van Zanten font le même diagnostic dans leur enquête sur les « nouveaux enseignants » : ces savoirs sont critiqués voire parfois, rejetés et c'est le modèle même de la professionnalisation qui a de la peine à s'imposer. Ils sont jugés trop « théoriques » par les jeunes recrutés. Non seulement, il y a une faible pénétration de ces travaux dans le monde des enseignants, mais, même une délégitimation de ces savoirs dans leur pertinence à aider et à éclairer les pratiques pédagogiques. Car le contraste est grand entre la réalité de ces recherches et la perception qu'en ont les acteurs : l'opinion publique, comme les responsables des ministères et les enseignants ont le sentiment d'une recherche inexistante ou négligeable. Le rapport Prost souligne aussi que les pratiques sont peu infléchies par la recherche, car on constate que beaucoup de recherches dont la validité est établie depuis longtemps et ont fait l'objet de confirmations successives, semblent totalement écartées par les décideurs et par les acteurs. En même temps, les demandes se sont accrues au point que Franck Poupeau dans son analyse critique des sociologies de l'école les qualifie de sociologie d'État, en ce que, les gouvernements successifs auraient selon lui instrumentalisé les chercheurs depuis les années 80. Ils auraient mis les experts à leur service sans pour autant que ce recours croissant des politiques aux travaux sociologiques signifie que les acquis de la recherche soient utilisés.

À RETENIR

- Nées de la nécessité d'une réflexion sur une pratique professionnelle, les sciences de l'éducation sont plurielles par leurs objets et leurs disciplines contributives. Si elles n'ont pas de spécificité épistémologique, elles ont vocation à éclairer les pratiques de formation, même si leurs légitimités scientifique et sociale sont encore à construire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- G. Vigarello, « Une spécificité épistémologique pour les sciences de l'éducation? », *Revue Française de Pédagogie*, 31, I-2,1998, pp. 43-49.
- F. Poupeau, *Une sociologie d'État. L'école et ses experts en France*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2003.
- Fiche 1: Une nouvelle discipline universitaire
- Fiche 2: Les précurseurs
- Fiche 3: Les sciences de l'éducation après la Première Guerre mondiale
- Fiche 4: L'institutionnalisation des sciences de l'éducation